

**Service des affaires communes**

N/Réf. : SAC/Commissions/CE/PV/2018/Rel concl 14-09-18/CG

## **RELEVÉ DE CONCLUSIONS du CONSEIL D'ÉCOLE du 14 septembre 2018**

**Le conseil d'école adopte le PV du 15 juin 2018.**

**Le conseil d'école donne un avis favorable à la liste d'intervenants extérieurs qui sera soumise au conseil académique de l'université.**

**Le conseil d'école donne un avis favorable sur le principe d'enregistrement des séances du conseil d'école.**

**Le conseil d'école donne un avis favorable à une modification des modalités de contrôle des connaissances concernant le parcours Métiers de la santé de la licence professionnelle Gestion et accompagnement de projets pédagogiques. Pour l'UE 4 et l'UE 5, les notes inférieures à 10 rendent l'UE non compensable. Pour que la licence soit validée, il faut la moyenne à chacune de ces deux UE et la moyenne à toutes les UE.**

**Le conseil d'école vote un vœu de maintien des formations aux trois certifications : CAPPEI, CAFFA, CAFIPEMF par 14 voix pour et 6 refus de vote.**